



Retrouvez chaque **vendredi** toute l'actualité agricole et rurale
du **Doubs** et du **Territoire de Belfort**



[Home](#) [Menu](#)

[Home](#) » [Agriculture](#)

Pour une eau de qualité

Publié le: 10 février 2023



« L'Eau d'Ici » est une approche territoriale, innovante et collaborative en faveur de la qualité de l'eau du Sud Territoire. Une démarche à laquelle s'est associée la Chambre interdépartementale d'agriculture 25-90.

La Communauté de communes du Sud Territoire (CCST), en partenariat avec l'État, l'Agence régionale de santé, la Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs- Territoire de Belfort, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et le Département du Territoire de Belfort, a décidé de s'inscrire dans le cadre de l'action n°54 du Plan Régional Santé Environnement (PRSE) baptisée « l'Eau d'Ici ».

L'objectif est d'améliorer la qualité de l'eau à l'échelle du bassin de vie du Sud Territoire à travers une démarche transversale, innovante et collaborative. L'ensemble des partenaires impliqués ont décidé de s'engager formellement à travers une charte commune dont la signature s'est déroulée le mardi 24 janvier à la salle des fêtes de Delle.

A l'origine de la démarche intercommunale, constat a été fait de la dégradation de la qualité de l'eau du captage de Saint-Dizier-L'Evêque, aujourd'hui non utilisé, faisant du Sud Territoire un espace à enjeux classé prioritaire dans le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Des pollutions diffuses sont à l'origine de la fermeture de ce captage, une situation que connaissent bon nombre de territoires caractérisés par un contexte pédologique et hydrologique fragile et supports d'une production agricole importante.

En sus des actions entreprises notamment par l'intercommunalité pour pallier cette situation et des évolutions globales des pratiques agricoles, la CCST a souhaité, dans le cadre de l'action n°54 du PRSE, expérimenter une approche nouvelle impliquant l'ensemble des parties prenantes, en vue d'aboutir à un projet de territoire partagé ayant comme fil conducteur la protection de l'eau potable.

Cinq principes ;

trois étapes

Cinq principes ont été retenus :

- Remettre l'élu au cœur de la démarche ;
- Co-construire une feuille de route avec l'ensemble des acteurs locaux pour une démarche qui part du territoire ;
- Changer l'échelle d'action : du captage d'eau potable à l'échelle du bassin de vie ;
- Développer une vision transversale aboutissant à un projet de territoire ;
- Inscrire l'action dans la durée.

Trois étapes ont ainsi été respectées :

1. Une phase de diagnostic partenarial : identifier les leviers et les freins ;
2. Une phase d'ateliers : définir des objectifs partagés et les actions à mettre en place ;
3. Une phase de synthèse : élaborer une feuille de route pluriannuelle.

En vue de mener à bien la démarche, en particulier avec les agriculteurs, la Communauté de communes du Sud Territoire et la Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs-Territoire de Belfort ont chacune recruté un agent dédié et travaillent main dans la main (...)

Autres articles associés

- Protéger plus efficacement la ressource
- Tirer bénéfice de la croissance
- Des questions... des réponses !
- Une Chambre resserrée
- Le regroupement des chambres est voté !

About us | Contact us

Desktop site

Hosted by Pressflex